

# Campus Numérique Francophone de Bamako

## Campus numérique francophone de Bamako

FAST, Université de Bamako  
BP : E 2811 Bamako  
Tél. + 223 20 22 35 16  
Fax : + 223 20 22 35 19  
Email : [info@ml.auf.org](mailto:info@ml.auf.org)  
Site: <http://www.ml.refer.org>

### Règlement concours « Meilleurs sites Internet francophones sur le Mali »

**Article 1-** Le Campus Numérique Francophone de Bamako, en partenariat avec l'Ambassade de France au Mali et l'Université de Bamako, organise un concours intitulé « **Meilleurs sites Internet Francophones sur le Mali** ». Ce concours est doté de trois (3) prix en nature. Le concours a pour but d'identifier les talents dans le domaine de la création de sites Internet, d'encourager la créativité technologique au Mali, de promouvoir la mise en ligne de contenus en français et la diversité culturelle. Tous les domaines sont concernés.

Les réalisations proposées doivent être déjà exploitées et diffusées sur Internet. Le site doit être en français. La troisième édition se déroule du 1er au 15 mars inclusivement, jusqu'à zéro (0) heure GMT. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation. La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

**Article 2** - Conditions générales de participation : le concours « **Meilleurs sites Internet francophones sur le Mali** » s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales, qui peuvent justifier leur réalisation en la rendant directement accessible au jury international, notamment par la communication d'une adresse URL.

Seules les personnes physiques majeures peuvent participer.

Pour participer au concours « Meilleurs sites Internet francophones sur le Mali », il suffit de remplir le formulaire d'inscription accessible à partir de l'adresse <http://www.ml.refer.org/concours> avant le 15 mars 2010 inclusivement, jusqu'à zéro heure GMT. Le candidat devra obligatoirement prendre connaissance du règlement.

Le règlement et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site <http://www.ml.refer.org/concours>. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

**Article 3** - Originalité des œuvres et liberté dans le choix des thèmes : les réalisations présentées doivent être entièrement originales et le participant doit certifier en être l'auteur. Le CNFB se réserve la possibilité de procéder à toute vérification. Dans l'hypothèse de la présentation d'une réalisation par une personne morale, son représentant devra être dûment et expressément habilité à présenter la réalisation.

**Article 4** - Responsabilité : le fait de présenter une réalisation implique, de la part des candidats, la garantie qu'ils sont bien les seuls auteurs du site. La qualité d'auteur appartient à la personne physique qui aura créé l'œuvre web.

En cas de pluralité d'auteurs, les coauteurs seront reconnus créateurs du site.

Toute déclaration incomplète, erronée, ambiguë ou fautive entraînera automatiquement l'annulation de la candidature correspondante sans préjuger des poursuites pouvant être intentées contre le déclarant.

**Article 5** - Date limite de dépôt des candidatures : la date limite de dépôt est fixée au 15 mars 2010 inclus jusqu'à minuit GMT. Les dossiers parvenus après cette date ne seront pas retenus.

**Article 6** - Traitement des candidatures : les créations envoyées selon les modalités du présent règlement seront transmises à un jury international de sélection composé de cinq (5) membres. Les dossiers et leurs éléments seront reproduits en autant d'exemplaires que nécessaire pour permettre leur examen et/ou conservation ce que les candidats acceptent expressément. Ce comité de sélection se réunira le 18 mars 2010. Il sélectionnera les trois meilleures créations. La proclamation et la remise des lots aux gagnants interviendront, le 20 mars 2010, à Bamako.

Dans l'hypothèse où le lauréat serait en dehors du territoire malien, il devra mandaté une personne pour recevoir son prix. Si les lauréats ne souscrivent pas aux engagements stipulés dans le présent règlement, leurs prix seront attribués aux postulants ayant obtenu les meilleures notes dans le choix du jury. Si aucun lauréat n'est désigné, les du prix seront reportés à l'année suivante.

**Article 7** - Dispositions générales :

- Les dossiers ne seront pas restitués aux participants.
- Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités de son règlement, ainsi que des décisions du jury. Aucun recours fondé sur ses modalités, les conditions de son déroulement ou ses résultats ne sera admis.
- Le règlement du concours « Meilleurs sites Internet Francophones sur le Mali » est disponible sur simple demande au Campus Numérique Francophone de Bamako BP E 28 11 Bamako Mali
- La participation au prix est interdite aux membres du comité de sélection, aux collaborateurs des organisateurs et aux membres du jury. Cette interdiction est valable pour les familles.
- Le présent règlement est soumis au droit québécois et toute contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Montréal.

**Fait à Bamako 23 février 2010**

**Michel NAMAR**

Responsable du CNF de Bamako